

## Programme de l'accompagnement VAE 2025

<b>Public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salariés du secteur privé</li> <li>- Bénévoles</li> <li>- Demandeurs d'emploi</li> </ul>
<b>Prérequis</b>	<p>Avoir obtenu l'avis de recevabilité. Durée de validité de la recevabilité : 1 à 3 ans selon les certificateurs</p>
<b>Modalités et délais d'accès</b>	<p>L'accompagnement à la VAE est accessible selon différentes modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par l'employeur</li> <li>• A la demande du salarié avec accord de l'employeur</li> <li>• A la demande du salarié ou du demandeur d'emploi</li> </ul> <p>Pour toute information concernant les dates de sessions d'accompagnement, contacter le service AOE vae@istra.net</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'approprier les attendus et les modalités de validation</li> <li>• Acquérir et utiliser une méthode d'explicitation et de rédaction de ses activités et compétences expérientielles au regard des référentiels de la certification visée</li> <li>• Maintenir une dynamique de production jusqu'au bout de la démarche</li> <li>• Se préparer à l'entretien avec le JURY</li> </ul>
<b>Contenu : (selon parcours prescrit)</b>	<p>Le candidat a un accompagnateur unique tout au long de sa démarche.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation, explication du référentiel de certification et du référentiel d'activités et de compétences</li> <li>• Apports méthodologiques sur l'explicitation de l'expérience et le rapprochement de l'expérience des référentiels</li> <li>• Apports méthodologiques sur la rédaction du dossier de validation</li> <li>• Mutualisation, échanges, questionnement sur les productions individuelles</li> <li>• Préparation à la soutenance de son dossier de validation : prise de parole, cadre d'expression...</li> <li>• Organisation d'un JURY « blanc »</li> <li>• Appuis individualisés selon progression et difficultés rencontrées</li> <li>• Emulation, encouragements, soutien, « coaching »</li> <li>• Actes formatifs si prescrits dans le parcours.</li> </ul> <p>Post JURY : mise en perspective de la validation obtenue (Totale ou partielle)</p>
<b>Modalités et Méthodes pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement par filière ou par diplôme.</li> <li>• Rendez-vous individuels en présentiel avec un formateur accompagnateur.</li> <li>• Ateliers collectifs d'explicitation de l'expérience.</li> <li>• Echanges en distanciel avec le formateur accompagnateur. (Tel/mail/Visio)</li> <li>• Méthode active</li> <li>• Méthode interrogative</li> </ul>

<b>Formateurs / intervenants :</b>	Formateurs experts d'un diplôme et/ou d'un métier du secteur médico-social, formés à la méthodologie de l'accompagnement.
<b>Atouts</b>	Le candidat a un accompagnateur unique et un suivi individualisé tout au long de sa démarche. Des ateliers collectifs de l'explicitation de l'expérience. Accès au Centre de Ressources Documentaires de l'ITSRA
<b>Modalités d'évaluation des acquis</b>	<p>Lors de l'accompagnement VAE, il n'a pas d'évaluation formelle à proprement dit. L'évaluation a lieu lors du jury final par le certificateur qui validera ou non la certification et évaluera donc les compétences acquises</p> <p>Néanmoins, une appréciation de l'évolution du parcours et de l'atteinte des objectifs se fait au travers des étapes clés de l'accompagnement à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des rendez-vous individuels permettant d'évaluer l'avancement du livret 2 (points forts et difficultés rencontrées, retours sur les objectifs de rédaction au regard du référentiel de certification...)</li> <li>- De l'entretien pré-jury et lors du jury blanc, afin de bénéficier de retours constructifs sur l'épreuve orale.</li> </ul> <p>De l'entretien post-jury, afin de bénéficier de préconisations et de prévoir la suite du parcours en cas de non-validation ou de validation partielle</p>
<b>Modalités d'évaluation de l'action</b>	Questionnaire de satisfaction à chaud (fin d'accompagnement) et à froid (à 3, 6 mois) proposé aux stagiaires pour évaluer la qualité de l'accompagnement proposé, ses effets sur le parcours et les débouchés professionnels.
<b>Lieu</b>	Locaux de l'ITSRA : 62 avenue Marx Dormoy 63000 Clermont-FD
<b>Accessibilité</b>	L'ITSRA applique les dispositions en matière d'accessibilité et mobilise les ressources et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner et adapter le parcours de formation des personnes en situation de handicap. Référénte handicap : 04 73 17 04 33 – referent.handicap@itsra.net
<b>Durée du parcours</b>	Parcours moyen de 30h sur une période de 6 à 12 mois. (Selon parcours prescrit lors de l'étude faisabilité) planning individualisé pour chaque candidat.
<b>Equivalence et passerelle</b>	<p>Aujourd'hui, l'ensemble des certifications sont organisées en bloc de compétence. Avec l'accompagnement VAE vous pouvez obtenir la validation d'un bloc autonome ou de l'ensemble des blocs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Si vous ne validez que certains blocs de compétences :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vous avez la possibilité de représenter les blocs non validés sans limite de temps en redemandant à bénéficier d'un nouvel accompagnement.</li> <li>➤ Vous pouvez poursuivre votre parcours de formation en présentant un autre bloc pour avancer dans l'acquisition du diplôme complet.</li> </ul> </li> </ul> <p>Lorsque vous avez obtenu votre diplôme en totalité, vous pourrez vous présenter, dans le respect des modalités de recevabilité à un diplôme équivalent ou à un diplôme supérieur.</p>
<b>Débouchés</b>	Pérennisation d'un emploi dans les domaines en lien avec les diplômes visés.
<b>Coût</b>	Le cout de l'accompagnement VAE sera déterminé lors de l'étude de faisabilité et selon le parcours prescrit.

<p><b>Modalités de financement</b></p>	<p><b>Salarié :</b> Plusieurs possibilités de financements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A son initiative votre employeur peut financer votre parcours de VAE dans le cadre du plan de développement des compétences de votre entreprise.</li> <li>• A votre initiative mobiliser votre CPF/ Congés VAE de 24h</li> <li>• Les OPCO peuvent vous accompagner dans le financement de votre parcours</li> <li>• Financement personnel</li> </ul> <p><b>Demandeur d'emploi :</b> Plusieurs possibilités de financements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contacter votre Pôle emploi, pour une aide financière.</li> <li>• Mobiliser votre CPF</li> <li>• Financement personnel.</li> </ul> <p><b>En situation de handicap :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge possible par l'AGEFIPH et le FIPHFP</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de résultats</b></p>	<p>Les indicateurs de performances de l'ITSRA sont consultables sur notre site internet : <a href="#">Taux de réussite, de satisfaction et d'insertion - Institut de Travail Social de la Région Auvergne</a> (taux de réussite, satisfaction et d'insertion) »</p>
<p><b>Contact ITSRA</b></p>	<p>Pour plus d'information n'hésitez pas à contacter le Service OAE « Orientation-Accompagnement-Emploi » : <a href="mailto:vae@istra.net">vae@istra.net</a></p>